



REFORME FACTURE ELECTRONIQUE

Réglementations, bonnes pratiques et opportunités

Vincent Barbey, VP FNFE pour le MEDEF
13 avril 2026

Sommaire



- Introduction calendrier et principaux flux
- La réforme et les impacts pour les entreprises
- Référentiels, formats du socle, cycles de vie et e-reporting
- Le rôle de la « PA »
- Comment aborder la réforme
- Questions / cas pratiques



INTRODUCTION CALENDRIER FLUX

“ Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu’il ne vous prenne par la gorge. » (Winston Churchill)

Introduction



La réforme de la facture électronique française est dans la droite ligne d'une vague mondiale de contrôle de la TVA via une déclaration en temps réelle des transactions.

Ce principe, s'appelle CTC (contrôle continu des transactions) et s'étend fortement en Europe.

En France, elle repose sur 3 flux avec des données structurées (Norme EN 16931) :

- ✓ **Le e-invoicing** pour les factures BtoB domestique
- ✓ **Les cycles de vie (CDV)** permettant un retour explicite sur le statut de la facture, les actions attendues, etc. Pour les entreprises, le cycle de vie est donc associé au E-invoicing
- ✓ Et enfin, **le e-reporting** (tous les 10 jours) permettant de déclarer les transactions ventes et achats internationales et les ventes BtoC.



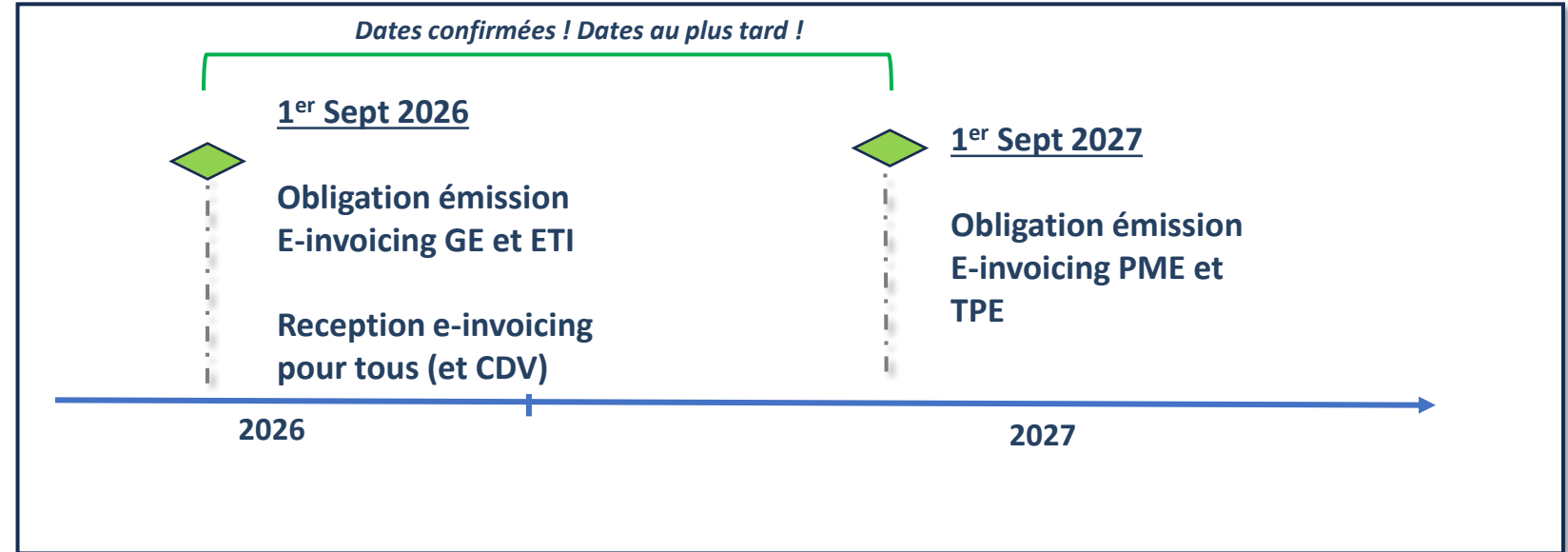
Les acteurs :

- ✓ **Les entreprises** : acteurs et contributeurs du « CTC » : entreprises, auto-entrepreneurs, profession libérales, toute personne morale assujettie.
- ✓ **Les « PA »**, plateforme Agrée
- ✓ **Les « SC »**, solutions compatibles (transformant par exemple les données factures de leurs clients, et apportant certaines fonctions).
- ✓ **Le portail public de facturation (PPF)** est désormais l'opérateur public qui administre l'annuaire central et concentre les données de facturation, de transaction et de paiement ainsi que des informations relatives aux statuts de traitement des factures (cycle de vie). Il transmet ces données à l'administration fiscale.

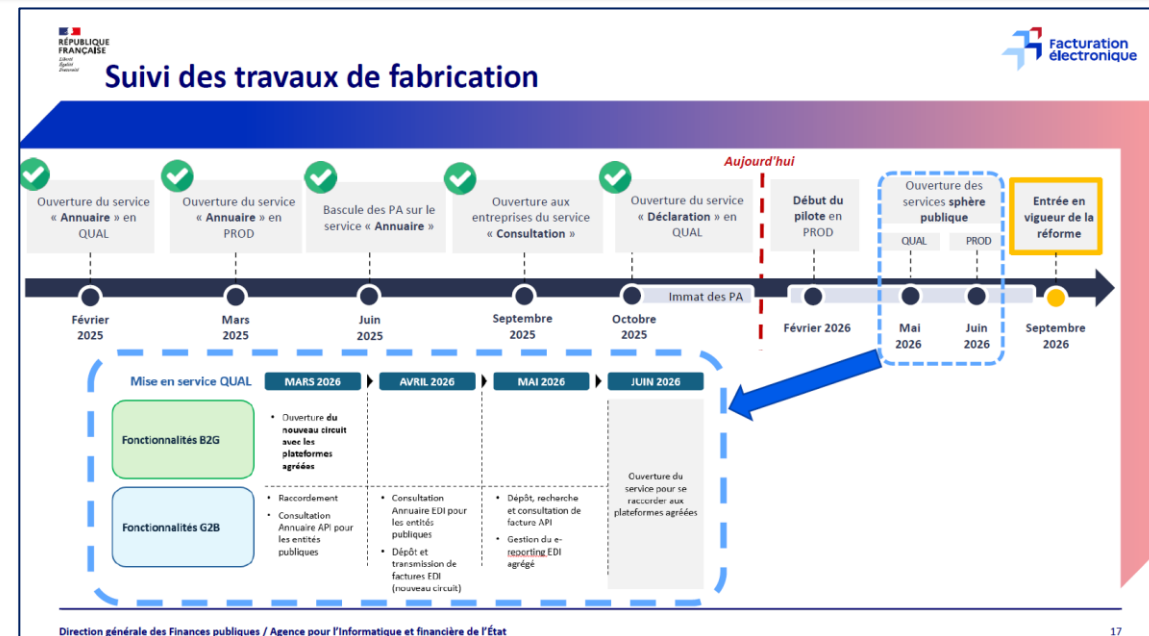
Le planning de la RFE France



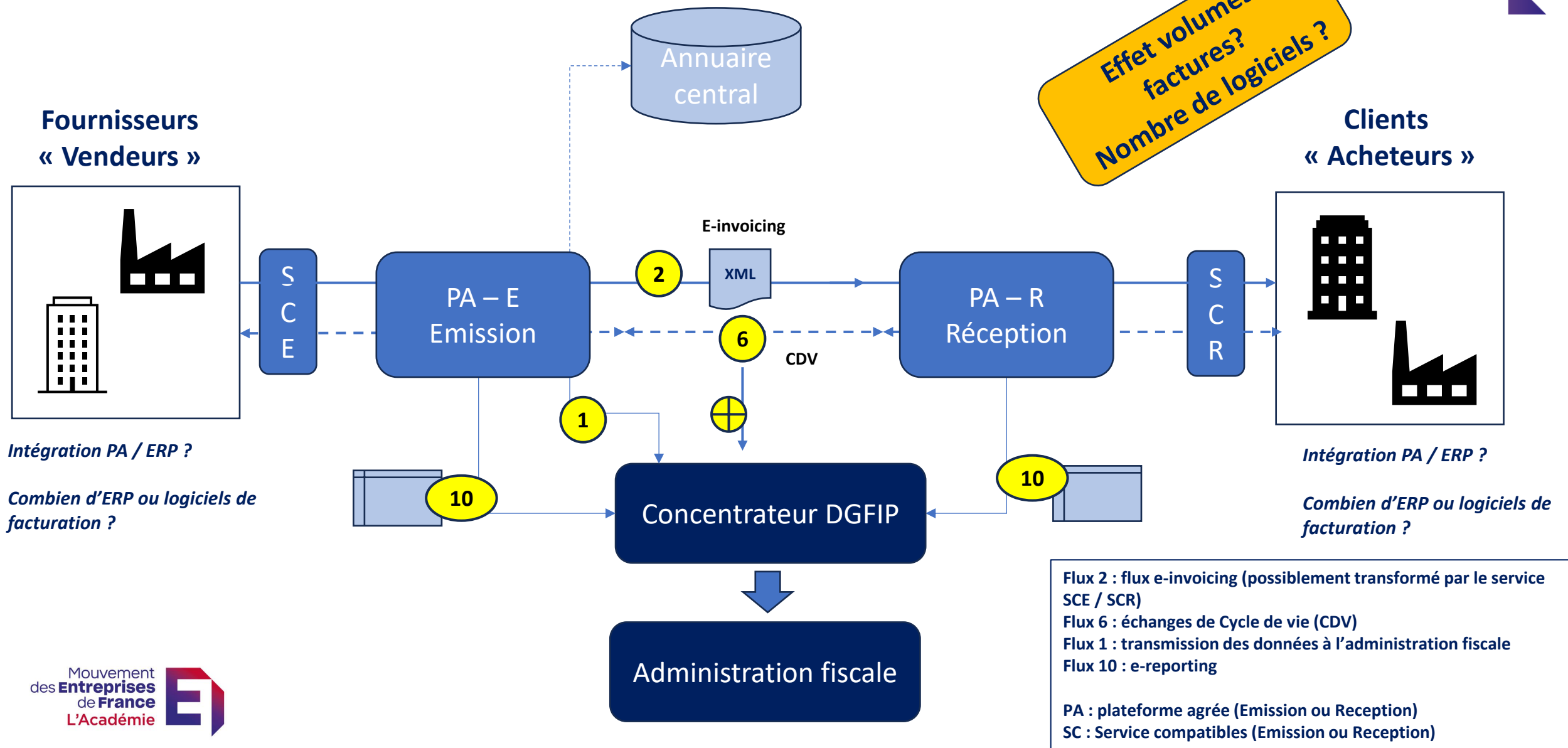
Date de mise en application pour les entreprises



Calendrier préparatoire en cours (source AIFE / @FNFE fev 2026)



Les principaux flux pour les entreprises





La réforme et les impacts pour les entreprises.

La réforme et les impacts pour les entreprises



La réforme CTC en général, mais particulièrement en France, regroupe quatre lignes de forces :

1. *Le contrôle des flux (France ou ailleurs) sans inventer de règles fiscales*
2. *Le modèle de données (16931) qui se déploie progressivement en Europe à minima (modèle de données métier).*
3. *L'optimisation des processus et le niveau de rigueur (attention aux processus « non finis »)*
4. *L'augmentation de la connaissance de la pratique « facture » (fiscalité, données, cas d'usages,) par les opérateurs de factures (ADV), ce qui influence la modélisation.*

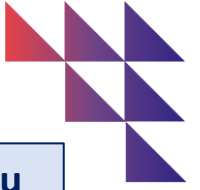
Impact sur le SI, les traitements, et les transformations

Impact sur la performance opérationnelle, la maîtrise des flux, et les cycles de vie.

Impact sur la forme, les partenariats, les rapports....

Impact sur la gestion du changement, et l'animation des pratiques

La réforme et les impacts pour les entreprises



- La réforme n'est pas un projet informatique. Des travaux informatiques sont nécessaires, mais ce n'est peut être que 25% du projet.
- La réforme n'est pas un projet comptable. Les imputations de comptabilité générale ne changent pas ou très peu (optimisation des Group Tax éventuellement)
- La réforme est un projet « fiscal » mais qui impacte plus les processus et les flux que le régime fiscal des transactions (à bien identifier cependant, pour les codes type TVA et exonération, VATEX...)
- La réforme n'annule pas l'ensemble des textes fiscaux, dont le régime de la PAF, etc...

⇒ C'est avant tout un projet de maîtrise des processus et des données.

- Elle oriente les flux
- Elle « cristallise » les obligations réglementaires et fiscales dans les inventer (mentions légales, acomptes, régime TVA...).

⇒ La modélisation d'une facture reste de la responsabilité du métier (*)

⇒ Le traitement d'un rejet ou refus reste de la responsabilité du métier (*)

(*) *Métier : Administration des ventes, opérateurs de factures, gestion des apros, validation factures achats, ...finalement peu comptable .*



Formation et gestion du changement !

Enfin, elle structure la données.... ce qui permet une digitalisation plus profonde et une amélioration à terme de la productivité.

Votre équipe projet doit donc être pluridisciplinaire, et se concentrer fortement sur vos pratiques et cas de facturation (factor, tiers payeurs, acomptes, rapprochements, écarts, avoirs, remise de fin d'année....transactions BtoC, ...), et vos processus.

La réforme et les impacts pour les entreprises



Les grandes opportunités de la réforme :

- ✓ Plus de digitalisation des flux
- ✓ Un meilleur traitement des données
- ✓ Des relations explicites avec les partenaires économiques
- ✓ Pouvoir automatiser des traitements
- ✓ Des reportings sur des données fiables
- ✓ Augmenter petit à petit la performance opérationnelle
- ✓ Mieux qualifié les délais de paiement, et les améliorer.
- ✓ Des outils financiers à terme plus vivant (balance agée,...)

Réforme = Data

- Plus de 70% du travail de la réforme est un « travail interne ».
- L'effort pour moderniser, optimiser devient « marginal » et fluidifie les flux et traitements de la réforme.



Référentiels, formats du socle, cycles de vie et e-reporting

Les référentiels



La mise en qualité des données est primordiale pour la réforme, pour les clients, les fournisseurs, voir aussi :

- Les articles
- Les group Tax
- Le plan de comptes
-

Référentiel de Tiers :



- La segmentation (BtoB, BtoG, BtoB internationale, « Petits pros », BtoC, ...)
- Les identifications : SIREN, SIRET, No de TVA Intracom, autres identifications (GNL, Duns...)
- Les codes pays.

Les adresses de routage. Combien d'adresses de routage ?

- ✓ Le No de SIREN
- ✓ Le No de SIRET
- ✓ Une possible maille de code routage spécifique (attention, « code de service Chorus » dans un autre champ)
- ✓ Un possible SIREN et Suffixe (!)
 - ✓ Exemple :
 - ✓ SIREN_NDF, SIREN_CSP, SIREN_AUTOFAC

Approche :

- ✓ Faire une campagne d'information sur les adresses de routage clients et fournisseurs (BT-34 à ne pas oublier, adresse de routage de réception des CDVs du fournisseurs)
- ✓ Mettre à jour les référentiels.
- ✓ En relation avec la PA, faire un export et comparer avec un export de l'annuaire central.
- ✓ Se pencher sur toutes les entités avec plusieurs adresses ou pas de correspondance dans l'annuaire pour résoudre (contact client, qualité, ...)

Les formats du socle



Les formats de factures du socle (conforme à la norme EN 16931) sont nécessaires pour être envoyé par la PA.

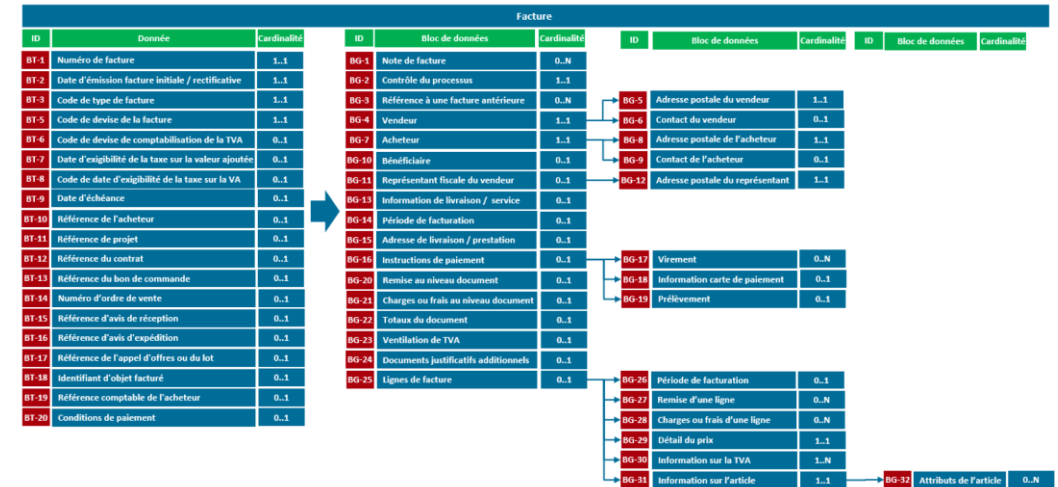
Ils peuvent être fabriqués par le système d'information de l'entreprise ou par un service SC avant la PA (ou après si transformation nécessaire des flux entrants)

- UBL,
- CII,
- Factur.X (PDF et XML)

Dans tous les cas, un lisible doit être généré par la PA (attention à la mise en page du lisible)

⇒ Le document définitif (ex. original fiscal) est identifié au niveau de la dernière transformation si accepté par le client acheteur.

=> Le document définitif doit être conservé par l'acheteur recevant la facture (impact sur la PAF). Sa génération (transformation définitive) doit donc être idéalement connue.



Modélisation format sémantique EN16931

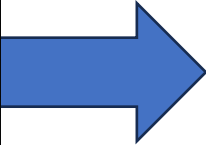
⇒ Un travail de mise à la norme doit être nécessaire au sein du système de facturation ou de réception (ou via partenaire) pour une interprétation des données non ambiguë.

Les formats du socle



Les données obligatoires, vaste question ?

MENTIONS OBLIGATOIRES DU CGI OU DU CODE DE COMMERCE A FAIRE FIGURER SUR LES FACTURES ELECTRONIQUES AU SENS DE L'ARTICLE 289 BIS du CGI	DEMARRAGE	CIBLE
Numéro d'identité mentionné au premier alinéa de l'article R 123-221 du code de commerce (SIREN) – assujetti	x	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général des impôts (n°TVA intracommunautaire) – assujetti	x	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général des impôts (n°TVA intracommunautaire) – représentant fiscal de l'assujetti	x	
Pays – assujetti	x	
Numéro d'identité mentionné au premier alinéa de l'article R 123-221 du code de commerce (SIREN) – client	x	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général des impôts (n°TVA intracommunautaire) – client	x	
Pays – client	x	
Mention catégorie de l'opération : livraison de biens (LB) / prestation de services (PS) / double (LBPS)	x	
Date d'émission de la facture	x	
Numéro unique de la facture	x	
Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	x	
Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	x	
Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe	x	
Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition	x	
Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)	x	
Somme totale à payer HT	x	
Montant de la taxe à payer	x	
En cas d'exonération, la référence à la disposition légale	x	
Code/désignation devise de la facture	x	
Mention « autofacturation »	x	
Référence à un régime particulier visé aux 15 et 16 du I de l'article 242 nonies A	x	
Mention « Autoliquidation »	x	
Date de la livraison du bien ou de la fin d'exécution de la prestation	x	
Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture	x	
Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)		x
Dénomination précise du bien livré ou du service rendu		x
Quantité de biens livrés ou de services rendus		x
Prix hors taxe de chaque bien livré ou service rendu		x
Adresse de livraison /de réalisation du service, si différente de l'adresse du client		x



- ✓ Données fiscales
- ✓ Données commerciales
- ✓ Données métiers, demandées par le client
- ✓ Données techniques
- ✓ Données nécessaires aux cas d'usages ?

ID	Cardinalité	Structure du format	Path de la norme CII	Type logique
		N1 N2 N3 N4	Chemin	
BT-1	1.1	Numéro de facture	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/Exchange/Document/Item ID	IDENTIFIANT
BT-2	1.1	Date d'émission facture initiale / facture rectificative	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/Exchange/Document/Item/IssueDate/Item/DateTimeString	DATE
BT-3	1.1	Code de type de facture	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/Exchange/Document/Item/TypeCode	CODE
BT-5	1.1	Code de devise de la facture	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/SupplyChain/Trade/Transaction/Item/ApplicableHeader/TradeSet/Buyer/Item/Invoice/CurrencyCode	CODE
BT-6	0.1	Code de devise de comptabilisation de la TVA	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/SupplyChain/Trade/Transaction/Item/ApplicableHeader/TradeSet/Buyer/Item/Tax/CurrencyCode	CODE
BT-7	0.1	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/SupplyChain/Trade/Transaction/Item/ApplicableHeader/TradeSet/Buyer/Item/ApplicableTradeTax/Item/TaxPoint/DateTimeString	DATE
BT-8	0.1	Option de paiement de TVA	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/SupplyChain/Trade/Transaction/Item/ApplicableHeader/TradeSet/Buyer/Item/ApplicableTradeTax/Item/DueDate/TypeCode	CODE
BT-9	0.1	Date d'échéance	/Item/CrossIndustryInvoice/Item/SupplyChain/Trade/Transaction/Item/ApplicableHeader/TradeSet/Buyer/Item/SpecificTradeBuyer/Item/DueDate/DateTimeString	DATE

- ✓ L'analyse d'écart dans le SI de facturation (à l'émission) ainsi que pour le référentiel clients (et possiblement la table article) est donc à prévoir.
- ✓ L'analyse d'écart pour le système entrant « P2P » est également à analyser pour les traitements et identifications des factures et le référentiel fournisseurs (quelles données e-invoicing souhaite-t-on intégrer dans l'ERP ?), les processus et les cycle de vie

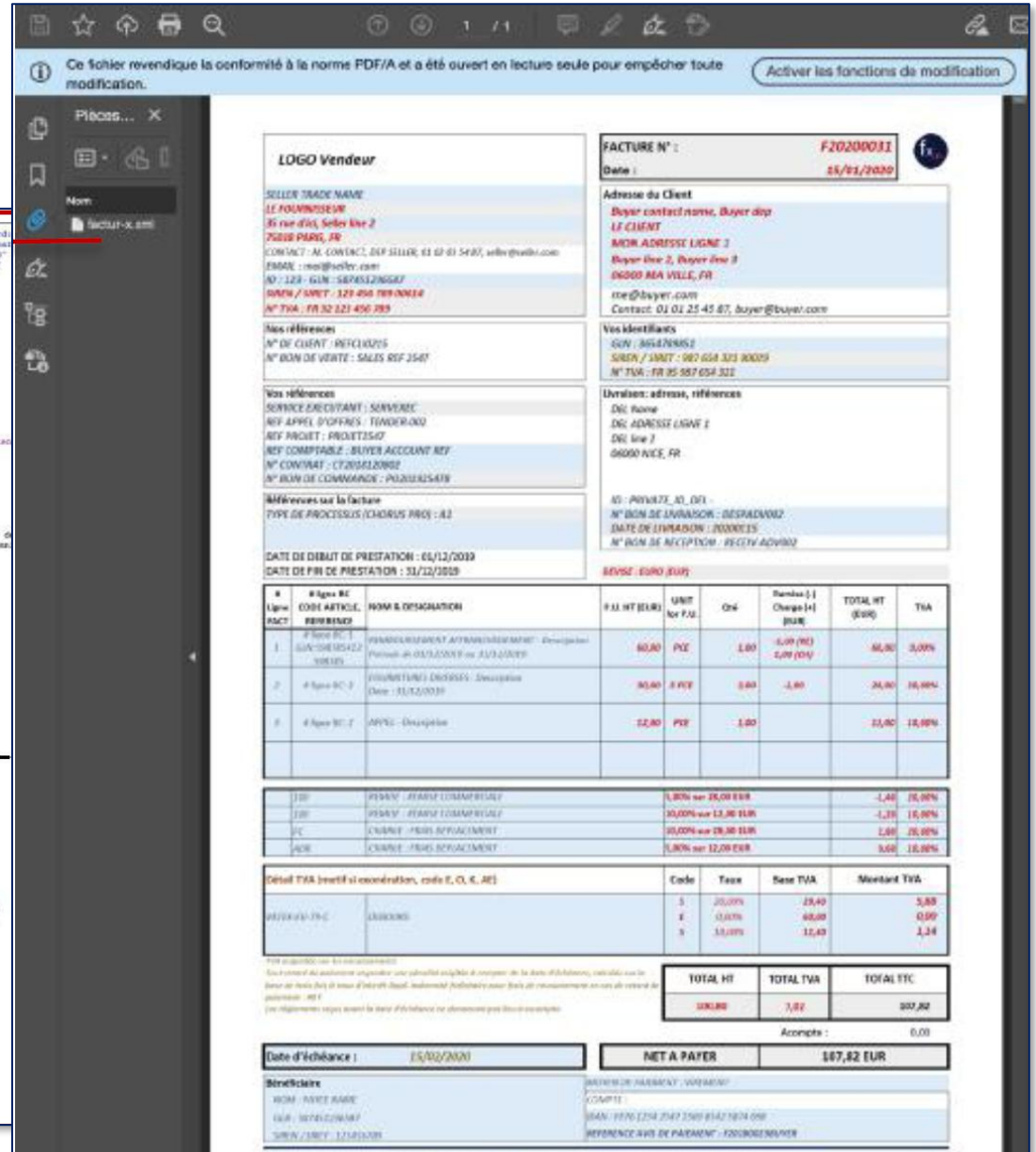


⇒ A cela se rajoute les données et champs des e-reporting et cycles de vie

A 3x3 grid of triangles. The top row contains a red triangle, a purple triangle, and a dark purple triangle. The middle row contains a purple triangle, a dark purple triangle, and a dark purple triangle. The bottom row contains a dark purple triangle, a dark purple triangle, and a dark purple triangle. The color gradient is from red to purple.

- Un visible PDF
- Un fichier XML

Un client français TPE/PME
pourra intégrer les données XML
et avoir un lisible clair pour bien
comprendre les données.



Les cycles de vie

Le cycle de vie est un message qui permet d'accuser réception, utilisé techniquement pour tous les flux.

Au niveau des entreprises, ce sont surtout les cycles de vie associés aux factures qui sont importants.

Le cycle de vie porte sur un No de facture (il peut y en avoir plusieurs successifs par facture) et il est composé d'un statut et d'informations complémentaires comme :

- ✓ Un motif de refus / rejet
- ✓ Des actions attendues
- ✓ Les données défailtantes...

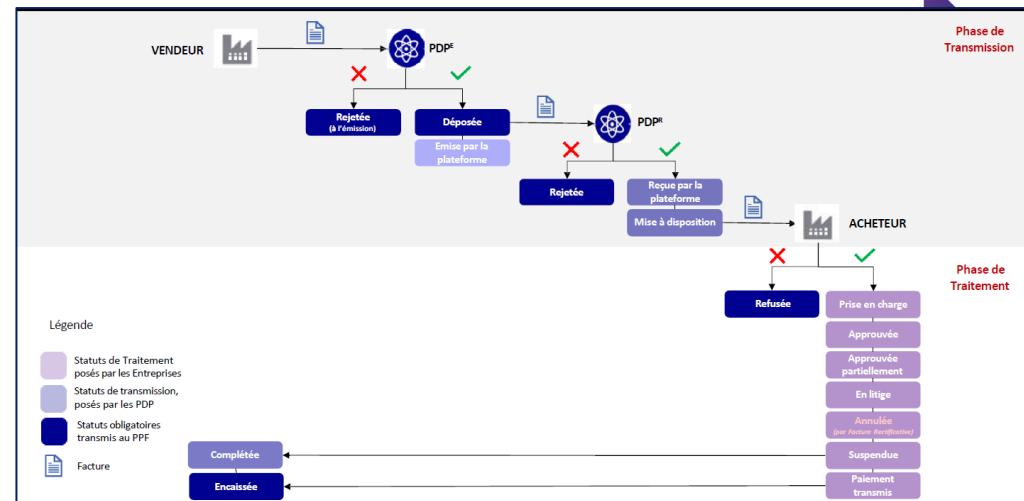
Doit-on réellement parler de statuts obligatoires et de statuts facultatifs ?

Quelles obligations vis-à-vis de la DGFIP mais surtout « Quels intérêts business » ?

- ⇒ **A noter** : Il faut réussir à faire correspondre ces statuts avec vos processus interne, comme :
- Vos workflows de validation et de bons à payer sur les factures entrantes
 - Vos traitements de retour clients ...

Des statuts ignorés = Des factures non payées !

*Attention, le rejet, provenant de la PA, et le refus, provenant du client, ont pour effet d'annuler la facture.
Le client n'est pas obligé de comptabiliser la facture en cas de refus*



- Déposé
 - Rejeté
 - Approuvé
 - Refusé
 - Litige
 - Approuvé partiel
 - Suspendu
 - Paiement transmis
 - Encaissé (TVA sur les encaissements)
 - ...
- Intérêt Business

Les cycles de vie



Impact sur le traitement des factures et le Cash ! : risque : manque de formation et traitements

Le flux cycle de vie doit permettre d'assurer un retour vis-à-vis de la prise en compte de la facture et donc *in fine* de sa comptabilisation par l'administration.

- ✓ Il y a des statuts d'irrecevabilité, de rejets issus de contrôle des PDPs (ou PPF)
- ✓ Il y a aussi des statuts de traçabilité et de prise en compte
- ✓ Il y a des « contrôles » du client vis-à-vis du traitement de la facture dont le refus

Ces statuts peuvent être émis suite à des contrôles de natures différentes et engendre des actions de l'émetteur (réémettre, avoir ou facture rectificative...) :

- ✓ Contrôle technique (flux sécurité)
- ✓ Contrôle applicatif fonctionnel (respect norme, données obligatoires)
- ✓ Contrôle fonctionnel sur le format sémantique (cohérence de la donnée)
- ✓ Contrôle métier (PAF et Supply Chain)

⇒ Il faudra donc maîtriser et simuler ces contrôles autant que possible.

Statut	Contrôle	IMPACT FACTURE
IRRECEVABILITE	Contrôles techniques du flux	Le flux peut être renvoyé après correction avec les mêmes numéros de facture
REJET TECHNIQUE (PDP émetteur)	Contrôles applicatifs au niveau du format syntaxique	Le flux peut être renvoyé après correction avec les mêmes numéros de facture
	Contrôles fonctionnels ie format sémantique - cohérence - unicité	- Transmission d'une nouvelle facture (nouveau numéro) - Emission d'un avoir INTERNE pour annuler facture initiale
REJET TECHNIQUE (PDP du destinataire)	Contrôles applicatifs au niveau du format syntaxique	Le flux peut être renvoyé après correction avec les mêmes numéros de facture
	Contrôles fonctionnels ie format sémantique - cohérence - unicité	- Transmission d'une nouvelle facture (nouveau numéro) - Emission d'un avoir INTERNE pour annuler facture initiale
REFUS par le destinataire	Erreur sur la facture qui nécessite une modification des données	- Transmission d'une nouvelle facture (nouveau numéro) - Emission d'un avoir INTERNE pour annuler facture initiale
	Erreur d'adressage qui ne modifie pas la facture (Ex : Mise à jour de l'annuaire)	Le flux peut être renvoyé après correction avec les mêmes numéros de facture

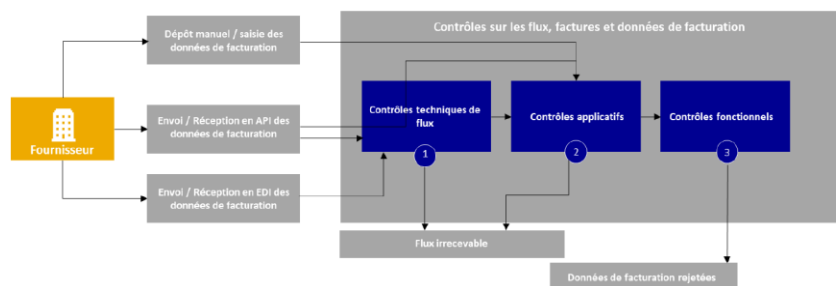
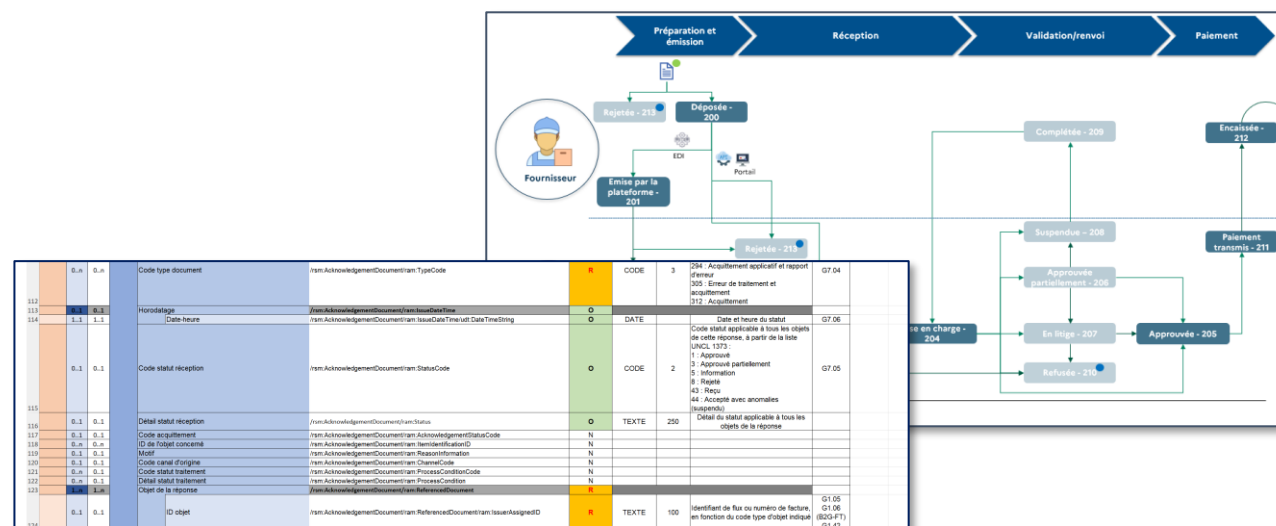


Figure 13 : Contrôles réalisés par le Portail public de facturation



[illegible]

*entreprises qui paient moins de 4 000€ de TVA par an



Le ROLE de la « PA »

Choix de la PA et de ses services : « PA » ou « SC »



Une PA est un fournisseur, un partenaire, mais aussi un “contrôleur”

Les 3 piliers d'une PA (immatriculée):

- ✓ Contrôler les flux
- ✓ Transmettre les flux (dont flux 1) à l'administration fiscale
- ✓ Interroger l'annuaire pour transmettre les factures et cycle de vie (e-Invoicing, CDV)

Le renfort des services SC (Saas)

- ✓ Transformer les flux vers format du socle ou vers format ERP, donc e-invoicing, cycle de vie et e-reporting
- ✓ KYC, KYS
- ✓ Module achats / Rapprochements

Quel PA choisir ? Quelle stratégie de routage choisir ?

- Suivre la roadmap de son éditeur logiciel
- Dissocier “Legacy” et plate-forme OD / PA
- Différencier PA entrante et sortante
- Avoir une approche temporaire pour diminuer les risques

Les flux transmis par la PA

- **E-invoicing** : « Flux 2 » vers client, « flux 1 » vers DGFIP
- **Cycle de vie** (CDAR) vers le client et vers la DGFIP (*)
- **E-reporting** : achats internationaux, ventes, internationales, transactions « non assujetties, paiements...(exclusion des importations)

L'approche contractuelle, les responsabilités et les pre-requis variant entre PA et SC : attention donc au montage Juridique !



Comment aborder la réforme

Comment aborder la réforme



- 
- 1- Constituer une équipe projet pluridisciplinaire :
SI, compta clients, compta fournisseurs, analyste processus, Data expert
⇒ l'émergence de « champions » n'est pas exclue dans votre entreprise)
 - 2- Avoir une gouvernance solide et pouvant rapidement arbitrer, au niveau direction, et un budget
 - 3- Construire un plan projet détaillé et avoir un plan B (si pas d'intégration logicielle au début, etc..)
 - 3- Analyser vos référentiels et lancer une mise en qualité
 - 4- Bien cartographier vos transactions de facturation entrantes et sortantes
 - 5- Identifier les processus « non finis »
 - 6- Prendre contact avec vos partenaires : ERP, logiciels, comptables, conseils.
Et voir ce qu'ils ont prévu de faire, en particulier pour la PA.
 - 7- Procéder à une analyse de données présentes, et du modèle de données, en partant des factures par exemple.
 - 8- Bien modéliser vos transactions « Cas d'usages »
et identifier les transactions avec un régime fiscal particulier (opérations triangulaires, franchise Tva, ...)
 - 9- Bien construire son plan de formation et les personnes à former avec différents niveaux.
 - 10- Piloter son projet et arbitrer sans cesse.
 - 11- Choisir sa PA en fonction de vos volumes et de vos degrés d'intégration des logiciels
 - 12- Participer au pilote ?
 - 13- S'adapter et prévoir un « plan B » permanent...

Comment aborder la réforme



Methodologie d'analyse des données (facture) :

- ✓ Repartir de l'existant et analyse d'écart :
 - ✓ Existant système
 - ✓ Existant facture
- ✓ + comprendre les blocs, et les grandes données métiers / règles de gestion

(source GT FNFE)

LOGO Vendeur BT-28 : Appellation Commerciale du vendeur BT-27 : Raison Sociale du vendeur BT-35 : adresse vendeur ligne 1 BT-36 : adresse vendeur ligne 2 BT-162 : adresse vendeur ligne 3 BT-38 : code postal - BT-37 : Ville - BT-40 : Pays BG-6 : contact vendeur : nom, : +33 6 07 53 32 85, email BT-34 : email vendeur : admin@macompagnie.fr BT-29 : ID privé (GUN, DUNS, ...) BT-30 : SIRET 123 456 789 00015 BT-31 : N° TVA : FR 32 123 456 789		Facture / Avoir N° BT-1 : N° facture Date BT-2 : date de fact.	
Si représentant fiscal BT-62 : Nom du représentant fiscal BG-12 : adresse BG-12 : code postal ville, pays BT-63 : N° de TVA du représentant fiscal		Adresse du Client BT-49 : email@delacheteur.fr BT-44 : Raison sociale de l'acheteur BT-45 : nom commercial de l'acheteur BT-50 : adresse acheteur ligne 1 BT-51 : adresse acheteur ligne 2 BT-163 : adresse acheteur ligne 3 BT-53 : Code postal BT-52 : Ville BT-55 : Pays acheteur	
Nos références BT-18 : REF Client : numéro de client, de compteur, d'abonnement BT-14 : N° de bon de vente : n° de bon de commande du vendeur Vos références BT-10 : REF ACHETEUR : Cost center, BU, pour routage BT-17 : REF Appel d'offres : référence à un appel d'offres BT-11 : REF au projet auquel la facture se réfère BT-19 : REF comptable pour l'acheteur BT-12 : REF CONTRAT : numéro de contrat BT-13 : N° de Bon de COMMANDE : numéro de B.C. Références sur la facture BT-73 : Période de facturation début : date de début de prestation BT-74 : Période de facturation fin : date de fin de prestation BT-25 : N° de facture antérieure avoir sur facture xxxxx BT-26 : Date de facture antérieure : avoir sur facture du xxxxx BT-23 : Cadre de facturation		Vos identifiants BT-46 : ID privé (GUN, DUNS, ...) BT-47 : RCS / SIRET 987 654 321 00017 BT-68 : N° TVA : FR 32 323 456 789 Livraison BT-71 : Identifiant du lieu de livraison BT-70 : Nom du contact de livraison chez le client BG-15 : xxx, ma rue BG-15 : Complément BG-15 : 12345 Ville BG-15 : Pays BT-16 : N° de Bon de livraison, bon d'expédition BT-72 : Date de livraison : date de livraison BT-15 : N° de Bon de réception	
		Devise (BT-5) : EUROS	
Référence de l'article (N° de ligne de commande, Code article, ...) DESIGNATION : BT-153, BT-154 BC ligne 1 BC ligne 2 BC ligne 3 BC ligne 4		QTE BT-129 UNIT MESURE BT-130 P.U. HT (€) BT-146 TOTAL HT (€) BT-131 Code TVA BT-151 Taux TVA BT-152	
		BT-146 : 40,00 BT-131 : 80,00 BT-151 : S BT-152 : 20%	
		BT-146 : 60,00 BT-131 : 120,00 BT-151 : S BT-152 : 20%	
		BT-146 : 80,00 BT-131 : 160,00 BT-151 : S BT-152 : 10%	
		BT-146 : 150,00 BT-131 : 150,00 BT-151 : E BT-152 : 0%	
		BT-146 : 220,00 BT-131 : 220,00 BT-151 : S BT-152 : 0%	
		BT-146 : 25,00 BT-131 : 25,00 BT-151 : S BT-152 : 0%	
Déclaration TVA (motif si exonération : texte BT-120 / code BT-121) BT-120 : TVA acquittée sur les livraisons / débits BT-20 : Tout retard de paiement engendre une pénalité ex calculée de la date d'échéance, calculée sur la base de la loi du 17 mars 1968 (intérêts légaux) pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€ Les règlements reçus avant la date d'échéance ne donneront pas lieu à escompte.		Taux TVA (BT-119) Base TVA (BT-116) TVA (BT-117)	
		20,00% 220,00 € 44,00 €	
		10,00% 100,00 € 10,00 €	
		0,00% 150,00 € 0,00 €	
VAT EX-EU TVA non applicable Art 2938 du CGI			
		TOTAL TVA BT-110 TOTAL TTC BT-112	
		60,00 € 60,00 €	
Date d'échéance : BT-9 (date d'échéance)		BT-113 : Acompte : NET A PAYER (BT-115)	
		0,00 € 60,00 €	
Bénéficiaire (si différent du vendeur) BT-59 : Nom du bénéficiaire BT-60 : ID bénéficiaire BT-61 : SIREN / SIRET Bénéficiaire		BT-81 / BT-82 : Moyen de paiement demandé BT-80 : Nom du compte bancaire BT-84 : IBAN : FR76 1234 5678 9012 3456 7890 123 BT-86 : BIC : XXXXXX BT-83 : REF Paiement (End to End), pour réconciliation par le Bénéficiaire	
		Ma société, Société anonyme au capital de xxxxx EUROS R.C.S. MAVILLE 123 456 789 NAF 2222Z 136 rue de la ville, code postal 12345 Ville Pays - contact@masociete.fr - www.masociete.fr - N° TVA : FR32 123 456 789	

Entête / Pied

Lignes

Entête / Pied



Comment aborder la réforme



Exemple de cadrage détaillé / méthodologie

No	Activité	Objectif
1	Lancement, états des lieux, cartographie	Présentation de l'organisation, mise en évidence de tous les Systèmes impliqués, des flux et des objets.
2	Formation de l'équipe projet	Se mettre à niveau au sein de l'équipe projet pour mieux avancer durant le cadrage et détecter les points de risques
3	Typologie clients	Définir la typologie clients, les pratiques, l'identification et les référentiels associés pour identifier les impacts e-invoicing, e-reporting...
4	Typologie fournisseurs	Idem point 3 mais du côté achats / « Purchase to Pay »
5	Audit des données et formats sortants	Analyse des écarts par rapport à la norme et exigences DGFIP sur les systèmes de facturation
6	Audit des données et formats entrants	Analyse des écarts par rapport à la norme et exigences DGFIP sur les systèmes « Purchase to Pay »
7	Gestion du cycle de vie	Zoom sur les impacts du cycle de vie pour les systèmes et les processus.
8	Approche Master Data Management et cible	Reprise de la cartographie avec une approche cible, identifications des briques à construire, référentiel et gouvernance (clients, fournisseurs, données factures et articles, commandes...)
9	Modélisation cible des cas d'usage et processus impactés	Modélisation à la cible de certaines pratiques de facturation. Sans tomber dans le mode opératoire à ce stade du cadrage, détection des pratiques, et processus à remodeler (conformité fiscale performance opérationnelle) durant le projet.
10	Stratégie de raccordements	Stratégie de raccordements PA en fonction des ERPs, identification des aspects BPO (business Process Outsourcing)
11	Gestion de l'organisation et du capital humain	Identification des transformations organisationnelles des acteurs et des adaptations des compétences à prendre en compte d'ici le lancement du projet.
12	Gouvernance, Plan projet et roadmap pour la mise en œuvre	Co-construction du plan projet pour la mise en conformité et Lancement !



Questions / cas pratiques

Questions / Cas pratiques...



- Les notes de frais
- Les petits « pros » à la caisse
- Les données métiers clients ou fournisseurs en plus du bon de commande...
- Les acomptes, les factors
- L'auto-facturation
- Les tiers payeurs

Questions / Cas pratiques...



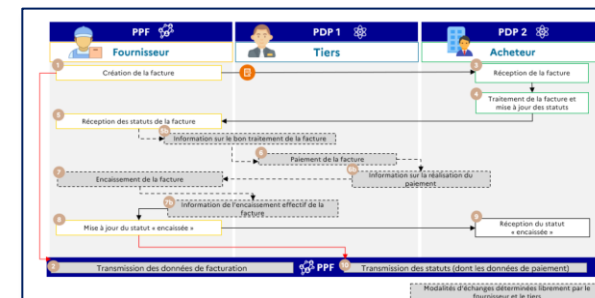
Les spécifications AFNOR ont listé des cas d'usages, permettant de définir une modélisation des données, des flux et responsabilités.

Une fois l'analyse de ses transactions effectuées, il faut essayer de les rapprocher des cas d'usages pour définir les données et paramétrages nécessaires.

Catégorie	ID	Cas d'usage
Multi-commande / Multi-livraison	1	Cas n°1 : Multi-commande / Multi-livraison
Facture déjà payée par un Tiers ou l'acheteur	2	Cas n°2 : Facture déjà payée par l'acheteur ou un tiers désigné à la facturation au moment de l'émission de la facture
Facture à payer par un Tiers	3	Cas n°3 : Facture à payer par un tiers désigné au moment de la facturation
	4	Cas n°4 : Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partiellement par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance ...)
Frais payés par des tiers avec facture	5	Cas n°5 et 6 : Frais payés par des collaborateurs (hors carte d'achat ou logée), avec facture au nom de l'entreprise (<i>e-invoicing</i>) ou facture au nom du collaborateur voire sans facture (simple ticket de caisse) (<i>e-reporting</i> des données de transaction hors facture)
Frais payés par des tiers sans facture	6	
Facture payée par un Tiers	7	Cas n°7 : Facture suite à un achat payé avec carte logée (carte d'achat)
Facture à payer à un Tiers	8	Cas n°8 : Facture à payer à un tiers déterminé au moment de la facturation (affacturation, centralisation de trésorerie)
	9	Cas n°9 : Facture à payer à un tiers connu au moment de la facturation, qui gère aussi la commande / la réception, voire la facturation (Distributeur / Dépositaire)
	10	Cas n°10 : Facture à payer à un factor inconnu à la création de la facture (cas de la subrogation)
Facture avec « adressée à » différent de l'acheteur	11	Cas n°11 : Facture avec « Adressée à » différent de l'acheteur
Intermédiaire transparent	12	Cas n°12 : Intermédiaire transparent gestionnaire de facture pour son commettant acheteur
Facture de sous-traitance en paiement direct	13	Cas n°13 : Facture à payer par un tiers (cas de sous-traitance avec paiement direct ou délégation de paiement)
Facture de co-traitance	14	Cas n°14 : Facture à payer par un tiers (cas de co-traitance)
Facture suite à commande / paiement d'un Tiers pour le compte de l'acheteur	15	Cas n°15 : Facture de vente suite à commande (et paiement éventuel) d'un tiers pour le compte de
Facture émise par un tiers, intermédiaire de paiement	16	Cas n°16 : Facture de débours pour remboursement de la facture de vente payée par le tiers
	17a	Cas n°17a : Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement (par exemple sur une marketplace)
Facture émise par un tiers, intermédiaire de paiement et mandat de facturation	17b	Cas n°17b : Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement et mandat de facturation
Notes de débit	18	Cas n°18 : Gestion des notes de débit
Factures émises sous mandat de tiers	19a	Cas n°19a : Facture émise avec mandat de facturation

Auto-facturation	19b	Cas n°19b : Auto-facturation
Facture d'acompte	20	Cas n°20 et 21 : Facture d'acompte et facture définitive après acompte
	21	
Facture avec escompte	22a	Cas n°22a : Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à
	22b	Cas n°22b : Facture payée avec escompte en matière de livraisons de bien (ou PS avec option TVA sur les débits)
Auto-facturation entre un particulier et un professionnel	23	Cas n°23 : Flux en auto-facturation entre un particulier et un professionnel
Arrhes	24	Cas n°24 : Gestion des arrhes
Bons et cartes cadeaux	25	Cas n°25 : Gestion des bons et des cartes cadeaux
Factures avec clause de réserve contractuelle	26	Cas n°26 : Factures avec clause de réserve contractuelle
Tickets de péage	27	Cas n°27 : Gestion des tickets de péage
Notes de restaurant	28	Cas n°28 : Gestion des notes de restaurant
Assujetti unique et membres de l'assujetti unique	29	Cas n°29 : Assujetti unique au sens de l'article 256 C du CGI
Opération de <i>e-reporting</i> faisant l'objet d'une facture ou « TVA déjà collectée »	30	Cas n°30 : TVA déjà collectée - Opérations traitées initialement en <i>e-reporting</i> B2C, faisant l'objet d'une facture <i>a posteriori</i>
Factures mixtes	31	Cas n°31 : Les factures « mixtes » mentionnant une opération principale et une opération accessoire
Gestion des paiements mensuels	32	Cas n°32 : Les paiements mensuel
Régime de TVA sur la marge	33	Cas n°33 : Les opérations soumises au régime de la marge
Encaissement partiel et annulation d'encaissement	34	Cas n°34 : Encaissement partiel et annulation
Notes d'auteur	35	Cas n°35 : Notes
Secret professionnel	36	Cas n°36 : Opérations soumises au secret professionnel et échanges de données sensibles

3.2.36	Cas n° 37 : Sociétés en Participations.....
3.2.37	Cas n°38 : Factures avec sous-lignes et regroupements de lignes.....
3.2.38	Cas n°39 : Intermédiaire transparent regroupant des ventes de plusieurs Vendeurs pour un même acheteur – Facture Multi-Vendeurs.....
3.2.38.1	Factures unitaires individuelles et facture « globale » du tiers transparent vers l'ACHETEUR.....
3.2.38.2	Factures Multi-Vendeur.....
3.2.39	Cas n° 40 : Paiements groupés, « Netting » ou Compensation en cas d'achat / vente croisés.....
3.2.40	Cas n° 41 Sociétés de Barter.....
3.2.41	Cas n°42 : Gestion de la détaxe.....



Questions / Cas pratiques...



Pour en savoir plus :

SITE MEDEF :

[Réforme de la facturation électronique : le Medef au rendez-vous !](#)

SITE DGFIP :

[Je passe à la facturation électronique | impots.gouv.fr](#)

SITE FFNE-MPE :

[fnfe-mpe.org – L'envol de la facture électronique](#)



CONCLUSION

“ Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu’il ne vous prenne par la gorge. » (Winston Churchill)